

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 003-260300397-20240213-D10_13022024-DE

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

*Date de la
convocation :*
31 janvier 2024

**10. Renouvellement
des adhésions à la
Banque Alimentaire**

Nombre de membres

- › En exercice 15
- › Présents 10
- › Votants 10

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD et PANDREAU.

Messieurs ALBOUY, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame PASQUIER,

Absents : Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur ARNAUD.

Madame FAURE-FONTENAY est nommée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

IX – RENOUELEMENT DES ADHESIONS A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vu la convention en date du 18 mars 2016 passée avec l'Association Banque Alimentaire Auvergne et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Mairie d'Avermes,

Vu le débat d'orientation budgétaire du C.C.A.S. en date du 18 décembre 2023,

Vu le vote du budget primitif 2024 du C.C.A.S., en date du 13 février 2024 et notamment le chapitre 11, article 6281, « concours divers »,

Considérant que le C.C.A.S a vocation à participer aux actions d'aide aux personnes en difficulté,

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votants approuvent de verser à l'association « Banque Alimentaire », le montant de l'adhésion pour l'année 2024 fixé à 110 euros et autorisent le Président à signer la convention de partenariat entre la Banque Alimentaire et le CCAS

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY